



Commune de Kilstett
Département du Bas-Rhin
République française

ARRETÉ N° 35/2025

Portant autorisation temporaire de circulation et de stationnement d'un camion de livraison pour un chantier rue du Cimetière à KILSTETT

Le Maire de la Commune de Kilstett

- VU** Les articles L 2212-2 et L 2213-1 et L 2213-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU** Le Code de la Route, notamment les articles R 26 et 44,
- VU** L'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et autoroutes,
- VU** La demande de la société WOLFF de Ernolsheim-sur-Bruche pour la circulation et le stationnement d'un camion de livraison de béton sur le chantier de Monsieur et madame MARTIN 24 rue du Cimetière le mercredi 13 août 2025.

ARRETE

- Article 1 :** Le mercredi 13 août 2025, de 13h à 15h, le camion de livraison de béton de la société WOLFF de Ernolsheim-sur-Bruche est autorisé à circuler et à stationner sur la voirie au 24 rue du Cimetière afin d'effectuer sa livraison pour le compte de monsieur et madame MARTIN.
- Article 2 :** Le bénéficiaire a la charge de la signalisation réglementaire de jour comme de nuit et sera responsable des accidents pouvant survenir par défaut ou insuffisance de signalisation.
- Article 3 :** Le pétitionnaire est avisé que le respect de l'horaire prévu est impératif. La présente autorisation n'est valable que pour les dates prévues. Elle est délivrée à titre précaire et révocable. Le pétitionnaire demeure responsable de tout accident occasionné par le fait du stationnement et des dommages de toute nature qui pourraient résulter des installations.
- Article 5 :** Le Maire certifie le caractère exécutoire du présent arrêté et informe que ce dernier peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification.
- Article 6 :** Ampliation de l'arrêté sera transmise :
- Aux services techniques de la commune de Kilstett
 - A monsieur et madame MARTIN

Kilstett, le 8 août 2025

Le Maire :



Francis LAAS